

***SERVICE DE SOINS DE SUITE
ET DE READAPTATION GERIATRIQUE***

AOUT 2008

La qualité de l'accueil est particulièrement importante dans un établissement de santé

C'est pourquoi nous vous souhaitons la bienvenue en espérant que votre séjour se déroulera dans les meilleures conditions. L'ensemble du personnel de l'unité ainsi que du centre hospitalier est à votre service.

Cette brochure vous fournira quelques informations pratiques qui vous permettront de faciliter votre séjour.

Nous serons attentifs aux avis et suggestions que vous souhaiterez nous faire connaître, un questionnaire est à votre disposition à la fin de ce livret.

SOMMAIRE

<i>Présentation.....</i>	<i>2</i>
<i>Accès.....</i>	<i>2</i>
<i>Votre admission en soins de suite</i>	<i>2</i>
<i>Commission de relation avec les usagers.....</i>	<i>3</i>
<i>Frais de séjour.....</i>	<i>3</i>
<i>Pour vous joindre.....</i>	<i>3</i>
<i>Le personnel.....</i>	<i>4</i>
<i>Vie quotidienne.....</i>	<i>5</i>
<i>La sortie.....</i>	<i>9</i>

PRESENTATION

Le service de soins de suite et de réadaptation gériatrique du centre hospitalier de Tulle est situé au Chandou, à 2,5 kilomètres du centre ville en direction de LIMOGES.

Il occupe le dernier étage du bâtiment des soins de longue durée. Il dispose de 30 lits répartis entre 18 chambres seules et 6 chambres doubles.

Le plateau technique de rééducation a été rénové et réaménagé lors des travaux de réfection du rez-de-chaussée du bâtiment en 2007.

Ce service a pour vocation d'accueillir des personnes âgées de plus de 60 ans dans le cadre de soins de suite ou de réadaptation pour des durées moyennes d'environ un mois.

Le service de soins de suite et de réadaptation gériatrique est intégré à la filière gériatrique du centre hospitalier qui organise une prise en charge globale des personnes âgées, dans toutes ses dimensions.

Dans cet établissement, les équipes soignantes s'engagent à prendre en charge votre douleur et à vous donner toutes les informations utiles.

ACCES AU SERVICE DE SOINS DE SUITE ET DE READAPTATION

Pour se rendre dans cette unité vos familles et vos amis peuvent :



- utiliser leur véhicule personnel. Ils stationneront dans l'enceinte de l'établissement.
- prendre le bus : les horaires sont affichés à l'entrée du centre. Un arrêt de bus a été aménagé dans l'enceinte du Chandou.
- prendre un taxi (la secrétaire pourra vous en communiquer la liste).

VOTRE ADMISSION EN SOINS DE SUITE ET READAPTATION

L'admission se fait sur prescription médicale avec l'accord du médecin conseil de la caisse d'assurance maladie dont vous dépendez.

La durée de votre hospitalisation est déterminée par le médecin du service en fonction de l'évolution de votre état de santé.

FRAIS DE SEJOUR



① Les frais d'hospitalisation fixés réglementairement sont pris en charge par les organismes de sécurité sociale.

② Le forfait journalier fixé par arrêté ministériel est à la charge du patient (certaines mutuelles en assurent le remboursement).

POUR VOUS JOINDRE

Votre entourage peut vous écrire ou vous téléphoner aux coordonnées ci-dessous :

Monsieur - Madame - Mademoiselle _____

SERVICE DE SOINS DE SUITE ET DE READAPTATION GERIATRIQUE-CHANDOU
Centre hospitalier - 3, Place Maschat - BP 160 - 19012 TULLE CEDEX



SECRETARIAT - ACCUEIL

☎ 05.55.29.79.98

SERVICE DE SOINS INFIRMIERS 3° ETAGE

☎ 05 55 29 81 39

CADRE DE SANTE 3° ETAGE

☎ 05.55.29.81.08

FAX

05.55.29.81.06

COMMISSION DE RELATION AVEC LES USAGERS

Une commission de relation avec les usagers est chargée d'assister ou d'orienter toute personne qui s'estime victime d'un préjudice du fait de l'activité de l'établissement et de l'informer sur les voies de conciliation et de recours dont elle dispose.

Toute requête doit être adressée au directeur du centre hospitalier. Des panneaux d'information sont disposés dans le service et vous renseignent sur la composition de cette commission.

LE PERSONNEL QUI VOUS ENTOURE



☞ LE PERSONNEL MEDICAL

Le Dr Valérie GRAVAL-HUGEDEE, chef de service des unités de gériatrie du centre hospitalier de TULLE assure la responsabilité médicale de l'unité de soins de suite et de réadaptation gériatrique.

Un médecin référent assurera votre suivi médical.

Les médecins de ce secteur sont à votre disposition sur rendez-vous auprès du secrétariat.

☞ LE PERSONNEL SOIGNANT

Marie Paule GRANVAL, cadre supérieur de santé, est chargée d'assurer la coordination des unités de gériatrie (sur l'hôpital et au niveau du Chandou).

Le cadre de santé de l'unité est responsable à l'étage des équipes soignantes composées d'infirmières, d'aides-soignantes et d'agents des services hospitaliers. L'ensemble de l'équipe s'efforcera de répondre à vos besoins et de faciliter les conditions de votre séjour.

Le cadre de santé est à votre disposition pour toute demande.



☞ LA SECRETAIRE

Elle vous accueille et vous oriente selon vos besoins.

Son bureau se situe dans le hall d'entrée au rez-de-chaussée, ouvert du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h.

☞ L'ASSISTANTE SOCIALE

Elle est disponible tous les mardis et jeudis pour vous aider à résoudre les problèmes d'ordre administratif que vous pourriez rencontrer à l'occasion de votre séjour, son N° de téléphone est le 05 55 29.81.33. Vous pouvez prendre rendez-vous, pour la rencontrer, auprès de la secrétaire.

Vous pouvez la consulter à son bureau qui se situe au rez-de-chaussée. Elle pourra également se rendre à votre chevet.

VIE QUOTIDIENNE

LES VISITES

Vos parents et amis sont les bienvenus. Ils peuvent vous aider dans l'accompagnement de tous vos actes de la vie quotidienne. Les visites sont autorisées tous les jours (de préférence l'après-midi, le bâtiment ferme à 21 heures).



Cependant, le médecin ou le cadre du service peuvent limiter ou interdire les visites en cas de contre-indication médicale. Vous pouvez vous-même demander à ne recevoir aucune visite. Un accueil spécifique est possible lors de situations particulières.

LES REPAS

Ils sont préparés par les services de restauration de l'hôpital de TULLE. Ils sont servis à partir de 12 H et de 18 H30 dans la salle de restaurant au niveau de chaque unité pour les personnes qui le désirent, ou en chambre.

Familles et amis peuvent, en prévenant à l'avance prendre leur repas de midi avec vous. Ils devront s'acquitter du prix du repas au tarif accompagnant (le tarif est affiché dans l'unité) auprès de l'hôtesse du service.

Le petit déjeuner est servi en chambre à partir de 8 heures.

Vous pourrez prendre une collation l'après-midi (vers 15 heures 30), servie dans votre chambre.

LE LINGE - NECESSAIRE DE TOILETTE

Le linge de table, le linge de lit, sont fournis, lavés et repassés par la blanchisserie de l'hôpital.

Vous devez apporter votre linge personnel qui devra être identifié ainsi que vos vêtements personnels, votre famille en assurera l'entretien ou bien vous pourrez utiliser les services d'une blanchisserie extérieure à vos frais.

Les prestations seront réglées par vous-même, votre famille ou la personne gérant vos biens, directement à cette blanchisserie ; l'établissement n'étant en aucun cas responsable des pertes ou litiges.

Certains prestataires ont laissé des tarifs que vous trouverez affichés dans chaque service.

Toute liberté est laissée aux intéressés d'assurer ou de faire assurer l'entretien de leur linge par la personne ou l'entreprise de son choix.

■ **Vous devez vous munir de vos effets suivants :**

- *Nécessaire de toilette : gants et serviettes de toilette, brosse à dents, dentifrice, rasoir, eau de toilette, savonnette, brosse à cheveux, peigne, robe de chambre, chemise de nuit, pyjama, pantoufles.*
- *Vêtements avec linge de rechange.*

CHAMBRE SEULE

Votre chambre vous est donnée à l'arrivée. Exceptionnellement, l'attribution d'une chambre seule peut ne pas être définitive et le patient peut être sollicité temporairement pour un changement de chambre pour raisons médicales.

LE SALON DE COIFFURE

Le salon de coiffure se situe au rez-de-chaussée. Si vous désirez utiliser les services d'un coiffeur, le signaler au service. Cette prestation pourra être assurée également dans votre chambre. Vous devrez régler les prestations reçues directement au coiffeur concerné.



L'ESTHETICIENNE

Des prestataires extérieurs se proposent d'effectuer des soins esthétiques.

SERVICES EN CHAMBRE

Si vous désirez utiliser les services d'un coiffeur, d'une esthéticienne, d'une pédicure de votre choix, vous en avez la possibilité. Veuillez en aviser le cadre car toute intervention extérieure au sein de l'établissement doit avoir été habilitée au préalable.

OBJETS PRECIEUX, ARGENTS, VALEURS.



Si vous possédez argents, titres, valeurs, bijoux, nous vous invitons à les déposer au bureau des entrées lors de votre admission (s'adresser au cadre). Le service vous délivrera un reçu et confiera les objets ou valeurs à la trésorerie principale où vous pourrez les retirer.

Si vous souhaitez conserver ces valeurs, sachez que l'établissement ne peut être rendu responsable en cas de perte ou de vol.

LE COURRIER



Il est distribué du lundi au vendredi, les mandats et les plis recommandés vous seront remis par le vaguemestre. Il est recommandé d'inviter vos correspondants à préciser le nom du service où vous êtes accueillis en rédigeant votre adresse.

Vous pouvez expédier votre courrier en le remettant au personnel du service qui les fera parvenir au vaguemestre ou en les déposant dans la boîte aux lettres du secrétariat au rez-de-chaussée.

LE TELEPHONE



Chaque chambre dispose de prise téléphonique.
Si vous désirez obtenir le branchement d'un poste téléphonique, faites la demande auprès du secrétariat.

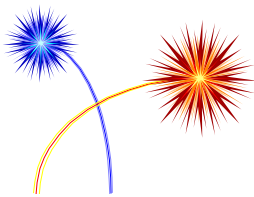
LA TELEVISION

Si vous désirez obtenir le branchement de la télévision, faites la demande auprès du cadre de l'unité qui se chargera d'effectuer les manœuvres nécessaires. Ensuite, un bon sera complété, signé par le ou la patient(e) et déposé dans une boîte par le cadre à l'attention du responsable LTH qui facturera directement au patient.

LE CULTE

Le respect de la liberté religieuse est une règle fondamentale. Un lieu de culte se trouve à proximité du hall. Un office religieux catholique est célébré tous les quinze jours. Vous pourrez faire appel à un ministre de votre religion par l'intermédiaire du cadre du service.

LA SORTIE



La date de votre sortie sera fixée par le médecin du service, votre médecin traitant en sera avisé. Il recevra le compte rendu de votre hospitalisation. Les prescriptions nécessaires à la poursuite de votre traitement vous seront remis.

Avant de quitter l'établissement, vous devez vous présenter au secrétariat pour régulariser votre dossier.